

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION CLUB DES CADRES ET ENTREPRENEURS (CCE77)

Le règlement intérieur a pour but de préciser, d'une part le fonctionnement de la section Cadres en recherche d'emploi qui fait partie du Club des Cadres et Entrepreneurs 77 (CCE77), d'autre part les engagements de ses membres.

1. Le Club est un lieu de convivialité, d'échanges et de travail destiné à faciliter la recherche d'emploi, la création ou la reprise d'entreprise.
2. Des entretiens individuels avec des intervenants bénévoles et des entretiens collectifs permettent à chacun des chercheurs d'emploi de recueillir des conseils et des avis sur sa recherche personnelle et d'aider à l'avancement de son projet professionnel.
3. Les intervenants acceptent les principes du Club, se conforment à ses objectifs et obéissent à l'éthique du « consultant en relation d'aide » et s'engagent à respecter son mode de fonctionnement.
4. Chaque membre reste seul responsable de sa recherche d'emploi et en particulier des documents qu'il émet, la section Cadres ne pouvant être assimilée à un bureau de placement. De même, chaque créateur/repreneur est seul responsable de son projet.
5. Aucune démarche extérieure ne peut être faite au nom du Club sans l'accord du Président ou, en son absence, de son suppléant désigné.
6. Chaque membre est responsable des informations fournies au Club le concernant. Ces informations doivent être vérifiables.
7. Les documents émis sur papier à en-tête du CCE77 doivent être approuvés et signés par deux membres du Conseil d'administration. Cette signature ne peut être déléguée.
8. Chaque membre du Club est considéré comme une personne unique et différente, égale à tous et acceptée comme elle est.
9. Chaque membre donne pour recevoir, ne se compare à personne, s'enrichit des différences et fait circuler les informations qu'il recueille et qui peuvent être utiles à d'autres.
10. Chaque membre en recherche d'emploi ou créateur/repreneur organise sa recherche, programme sa progression, pratique la discrétion nécessaire et contribue au développement des activités du Club. Il s'interdit d'utiliser le fichier du CCE77 à des fins commerciales.

11. Chacun doit se comporter en professionnel. Il respecte, en particulier, les engagements qu'il prend vis-à-vis du Club pour effectuer des démarches, participer aux ateliers, etc., sauf en cas de motifs graves ou liés à la recherche d'emploi qui a priorité. Dans ces cas, les membres doivent informer le Club des raisons de leur absence.
12. A la demande du Conseil d'Administration, les membres en recherche d'emploi ou créateur/repreneur participants au Club peuvent élire l'un d'entre eux (plus ou suppléant) qui sera chargé de les représenter auprès du Conseil et lors des Assemblées générales du CCE77.
13. Le Conseil d'Administration élit un bureau composé d'un Président, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier, du président sortant membre de droit du bureau.
14. Tout engagement de dépenses doit recevoir l'accord préalable de deux membres du Conseil d'administration (dont celle du Trésorier). Les cas de force majeure sont appréciés souverainement et sans appel par le Conseil d'administration. Le remboursement des notes de frais correspondantes doit être approuvé par deux membres du Conseil d'administration dont le Trésorier. Les chèques sont émis et signés soit par le Trésorier, soit par le Président qui en ont reçu pouvoir.
15. Utilisation de l'informatique du CCE77 :

Le matériel informatique du CCE77 mis à disposition des membres ne doit être utilisé que pour les besoins de celui-ci.

Il est interdit :

 - de copier des programmes pour les utiliser à des fins extérieures au CCE77,
 - d'introduire et/ou d'utiliser des programmes dont la licence d'utilisation n'est pas la propriété du CCE77.

Les utilisateurs devront s'assurer que les clés USB qu'ils introduiront dans le matériel informatique du CCE77 sont exemptes de tout virus pouvant porter préjudice à son fonctionnement.
16. Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée le 20 juin 2004 relative à la protection des données personnelles. Tout membre du Club a le droit de connaître et éventuellement de modifier toute information à son sujet contenue dans les mémoires informatiques du CCE77.